



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 533-72

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 533-72 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 533 DE ZONAGE AFIN D'AJOUTER UNE NOUVELLE SONE ET D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À LA ZONE H-105 »

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de sa séance ordinaire tenue le 9 octobre 2018, le conseil a adopté par résolution un premier projet de règlement intitulé :

Projet de règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105.

2. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi 24 octobre 2018 à 18 h** au Centre Harpell, situé au 60 rue Saint-Pierre, Sainte-Anne-de-Bellevue.

Cette assemblée publique de consultation a pour but d'expliquer le premier projet de règlement 533-72 dont l'objet vise à ajouter une nouvelle zone et introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105 nouvellement créée.

3. Au cours de cette assemblée, la personne qui préside expliquera le premier projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. La zone H-105 concernée par ce projet de règlement est illustrée dans le croquis joint.
6. Toute personne intéressée peut consulter le premier projet de règlement 533-72 et l'illustration au bureau du greffe situé au 109, rue Sainte-Anne, du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 12 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à midi.



Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 11 octobre 2018.

Me Catherine Adam,
Greffière